CAPLAND
Société Civile Immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 1B rue Louis Braille 35136 - ST JACQUES DE LA LANDE
RCS RENNES 844 581 918

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

Copie certifiée conforme

Sandra BLOT

Certified by yousign

L'AN 2025
Le 16 juin,

Les associés de la société **CAPLAND**, se sont réunis, en assemblée générale, au siège social, sur convocation régulière de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra BLOT, co-gérante.

Madame la Présidente constate que sont présents :

- Madame Sandra BLOT représentant la société STELLA MARIS propriétaire de 50 parts sociales.
- Madame Isabelle VETTIER représentant la société LEGINVEST, propriétaire de 50 parts sociales.

Seuls associés de la société et représentant la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du bilan et compte de résultat au 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat,
- Quitus des cogérants,

Madame la Présidente dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à la période écoulée,
- et enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Madame la Présidente fait rapport de la gérance pour les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cet exposé terminé, Madame la Présidente ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1ère RESOLUTION : Approbation des comptes.

[redacted]

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : Affectation du résultat

Le résultat a été affecté à savoir :

[redacted]

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION : Quitus de la gérance.

L'assemblée générale, considérant l'adoption des résolutions qui précédent, donne quitus à la gérance, de l'exécution de son mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- Nomination de la SAS LEGINVEST en qualité de cogérante de la Société en remplacement de Monsieur Bertrand RUAUX,
- Pouvoirs,

Madame la Présidente dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée :
- les statuts de la Société

Madame la Présidente ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

4ème RESOLUTION : Nomination de la SAS LEGINVEST en qualité de cogérante de la Société en remplacement de Monsieur Bertrand RUAUX.

L'assemblée générale, prenant acte du départ en retraite de de Monsieur Bertrand RUAUX et par conséquent de sa démission de son mandat de cogérant à compter du 15/06/2025 minuit, décide de nommer la SAS LEGINVEST (791 978 760 RCS RENNES) en qualité de cogérante de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5ème RESOLUTION : Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance afin d'effectuer les formalités nécessaires à la mise à jour des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

Madame Sandra BLOT
Représentant la société STELLA MARIS



Madame Isabelle VETTIER
Représentant la société LEGINVEST

